

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (242) 81.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIMES ET DE LA MARINE MARCHANDE

15 sept. Arrêté n° 9625 portant attributions et organisation du service des études et de la documentation maritime de la direction générale de la marine marchande. 2609

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Nomination 2609

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIMES ET DE LA MARINE MARCHANDE

Nomination 2618
Agrément 2618

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

Associations 2620

PARTIE OFFICIELLE**- ARRETES -****A - TEXTE DE PORTEE GENERALE****MINISTERE DES TRANSPORTS MARTIMES
ET DE LA MARINE MARCHANDE**

Arrêté n° 9625 du 15 septembre 2009 portant attributions et organisation du service des études et de la documentation maritime de la direction générale de la marine marchande.

Le ministre des transports maritimes et
de la marine marchande,

Vu la Constitution ;
Vu le règlement 03/01-UEAC-088-CM-06 du 03 août 2001 portant adoption du code communautaire révisé de la marine marchande ;
Vu le décret n° 99-94 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale de la marine marchande ;
Vu le décret n° 2005-323 du 29 juillet 2005 portant organisation du ministère des transports maritimes et de la marine marchande ;
Vu le décret n° 2005-184 du 10 mars 2005 relatif aux attributions du ministre des transports maritimes et de la marine marchande ;
Vu le décret n° 2008-320 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de l'inspection générale des affaires maritimes et portuaires ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Arrête :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Le présent arrêté fixe, conformément au décret n° 99-94 du 2 juin 1999 susvisé, les attributions et l'organisation du service des études et de la documentation maritime.

Article 2 : Le service des études et de la documentation maritime est dirigé et animé par un chef de service.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- concevoir et proposer des études et des programmes d'actions dans le domaine maritime ;
- assurer la collecte, le traitement et la conservation de la documentation maritime ;
- gérer les archives.

Article 3 : Le service des études et de la documentation maritime comprend :

- le bureau des études ;
- le bureau de la documentation maritime.

Article 4 : Le bureau des études est dirigé et animé par un chef de bureau.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- rédiger les termes de référence des études de projets ;
- effectuer l'analyse technique des dossiers des projets ;
- exploiter les résultats des activités des services de la direction générale de la marine marchande ;
- concevoir tous documents techniques d'informations nécessaires ;

- participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes des projets et du budget de la direction générale de la marine marchande ;
- participer à la préparation des programmes d'activités et des plans d'actions des services de la direction générale de la marine marchande.

Article 5 : Le bureau de la documentation maritime est animé par un chef de bureau.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- participer à la conception et la diffusion des publications du secteur maritime et portuaire ;
- acquérir les conventions, codes et résolutions, manuels et documents ayant trait au secteur maritime et portuaire et en assurer la conservation ;
- centraliser, tenir, analyser, exploiter toutes données, informations techniques et statistiques ayant trait au secteur maritime et portuaire ;
- veiller à la souscription des abonnements auprès des centres de publication du secteur maritime et portuaire ;
- veiller à la fourniture des réseaux de communication auprès des fournisseurs reconnus et agréés ;
- diffuser le programme d'arrivée des navires aux quais, sites et terminaux pétroliers ;
- gérer la bibliothèque ;
- gérer toutes les archives des services de la direction générale de la marine marchande ;
- répertorier le patrimoine documentaire de la direction générale de la marine marchande.

TITRE II : DISPOSITIONS FINALES

Article 6 : Le chef de service et les chefs de bureaux sont nommés par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Article 7 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2009

Martin Parfait Aimé COUSSOUD MAVOUNGOU

B - TEXTES PARTICULIERS**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNELLE****NOMINATION**

Arrêté n° 8950 du 15 septembre 2009. Les personnes dont les noms et prénoms suivent, sont nommées vacataires et prestataires dans les différents établissements de l'enseignement technique et professionnel de la République du Congo au titre des années scolaires 2000- 2001 ; 2001-2002 et 2002- 2003, conformément au tableau ci-après :

Année scolaire : 2000-2001

1- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE BRAZZAVILLE

I- Lycée technique du 1^{er} mai (01)

NGAKOSSO (Jean)

Grade ou diplôme : PCL

Discipline enseignée : mécanique appliquée

Volume horaire : 5h

2- Ecole nationale des beaux-arts (4)

MOKELO MBUMA (Lambert)

Grade ou diplôme : PLET
Discipline enseignée : céramique
Volume horaire : 8h

NGANONGO (Célestin)

Grade ou diplôme : PLET
Discipline enseignée : esthétique
Volume horaire : 10h

NKOUA (Norbert)

Grade ou diplôme : PTA
Discipline enseignée : décoration
Volume horaire : 10h

MBOSSA (Michel)

Grade ou diplôme : PTA
Discipline enseignée : harmonie
Volume horaire : 10

Année scolaire : 2001-2002

1- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE BRAZZAVILLE
I- Ecole nationale moyenne d'administration (12)

MBENDZA (Gabriel)

Grade ou diplôme : maîtrise en droit
Discipline enseignée : finances publiques
Volume horaire : 10h

MABANDZA née KINA (BALE)

Grade ou diplôme : PCL
Discipline enseignée : nutrition
Volume horaire : 4h

LEKOULEMBIRA (Daniel)

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : fonction publique
Volume horaire : 8h

MBOU (Jean Claude)

Grade ou diplôme : inspecteur des douanes
Discipline enseignée : ERLF
Volume horaire : 4h

KOUTAMA (Fidèle)

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : recouvrement
Volume horaire : 4h

MOUSSONO (Blaise)

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : solde pension
Volume horaire : 8h

MANGA (Antoine)

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : déontologie
Volume horaire : 10h

NGOUALLAT (Nestor)

Grade ou diplôme : secrétaire des affaires étrangères

Discipline enseignée : archives et documentation
Volume horaire : 4h

MOUKOURI (Léon)

Grade ou diplôme : journaliste
Discipline enseignée : secret. Red des radios TV
Volume horaire : 4h

NDONGO OBA NDZELE

Grade ou diplôme : inspecteur des douanes
Discipline enseignée : droit maritime
Volume horaire : 2h

ALAMA FOFANA

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : contentieux ad
Volume horaire : 2h

IBAKA KOMBOYO ONGUEME

Grade ou diplôme : AD SAF
Discipline enseignée : RCA Déontologie
Volume horaire : 10h

2- Lycée technique du 1^{er} Mai (01)

NGAKOSSO (Jean)

Grade ou diplôme : PCL
Discipline enseignée : mécanique appliquée
Volume horaire : 5h

3- lycée technique 5 février (02)

NTSOUMOU (Julien)

Grade ou diplôme : maîtrise
Discipline enseignée : mathématiques
Volume horaire : 16h

ONGUINGOYI (Pascal Guy Léon)

Grade ou diplôme : licence
Discipline enseignée : espagnol
Volume horaire : 14h

4- Ecole nationale des beaux-arts (05)

MOKELO MBUMA (Lambert)

Grade ou diplôme : PLET
Discipline enseignée : céramique
Volume horaire : 8h

NGANONGO (Célestin)

Grade ou diplôme : PLET
Discipline enseignée : esthétique
Volume horaire : 10h

NKOUA (Norbert)

Grade ou diplôme : PTA
Discipline enseignée : décoration
Volume horaire : 10h

MBOSSA (Michel)

Grade ou diplôme : PTA
Discipline enseignée : harmonie
Volume horaire : 10h

MOUMOUTIE (Joseph)

Grade ou diplôme : PCL
 Discipline enseignée : psychopédagogie, déontologie et législation
 Volume horaire : 10h

5- Collège d'enseignement technique du 1^{er} Mai (11)

BABELA (Gaspard)

Grade ou diplôme : CFEEN
 Discipline enseignée : économie
 Volume horaire : 18h

DIHOATA (Clément)

Grade ou diplôme : maîtrise en sciences économiques
 Discipline enseignée : économie, maths fines
 Volume horaire : 16h

KIBOILOU-BENDO (Nathalie Agnès)

Grade ou diplôme : CAP-CET
 Discipline enseignée : sténodactylo
 Volume horaire : 18h

DILOUBENSI (Marie Madeleine)

Grade ou diplôme : licence
 Discipline enseignée : français
 Volume horaire : 18h

KABA (Roland)

Grade ou diplôme : licence
 Discipline enseignée : histoire- géo. français
 Volume horaire : 18h

MABIALA-LELO J. B. S.

Grade ou diplôme : PCL
 Discipline enseignée : philosophie
 Volume horaire : 18h

MASSENGO (Adolphe)

Grade ou diplôme : CFEEN
 Discipline enseignée : plomberie
 Volume horaire : 15h

MOULEBOU-GANDIOLO (Jean)

Grade ou diplôme : PCL
 Discipline enseignée : physique
 Volume horaire : 6h

SENGA (Bertin)

Grade ou diplôme : ingénieur électro. méc.
 Discipline enseignée : mathématiques générales
 Volume horaire : 15h

BIKOUMOU (Ignace)

Grade ou diplôme : licence
 Discipline enseignée : français
 Volume horaire : 14h

MBOU (André)

Grade ou diplôme : licence
 Discipline enseignée : français
 Volume horaire : 16h

2 – Direction départementale du Niari

I – EPM de Dolisie (40)

BAFIONGONINA (Philippe)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
 Disciplines enseignées : ORL
 Volume horaire/S : 2h

BAKALA MANKOU

Grade ou diplôme : AS
 Disciplines enseignées : pédiatrie
 Volume horaire/S : 2h

BIKINDOU MOUKALOU (Jaurès)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire
 Disciplines enseignées : médecine
 Volume horaire/S : 2h

BIKOUMINI (Noël)

Grade ou diplôme : ASG
 Disciplines enseignées : anatomie physio
 Volume horaire/S : 2h

BOUKA (Ghislain)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire SP
 Disciplines enseignées : santé publique
 Volume horaire/S : 2h

BOUNGOU (Blaise Basile)

Grade ou diplôme : médecin
 Disciplines enseignées : neuropsychiatrie
 Volume horaire/S : 2h

BOUNGOU (Ignace Richard)

Grade ou diplôme : IDE accoucheur
 Disciplines enseignées : obstétrique
 Volume horaire/S : 3h

DONGUI (Yvon)

Grade ou diplôme : médecin
 Disciplines enseignées : anatomie physio-chirurgie
 Volume horaire/S : 4h

DZENGUELE (Maurice)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : déontologie
 Volume horaire/S : 2h

DZINGA (Prosper)

Grade ou diplôme : technicien supérieur santé publique
 Disciplines enseignées : santé publique
 Volume horaire/S : 2h

GANDZIAMI (Bernard)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
 Disciplines enseignées : médecine
 Volume horaire/S : 2h

GOMA (Jean Denis)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
 Disciplines enseignées : pédiatrie
 Volume horaire/S : 3h

GOMA MIZINGOULA (Abraham)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : médecine
Volume horaire/S : 2h

GOMA (Emmanuel)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : médecine
Volume horaire/S : 2h

IGNOUMBA (Nestor)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : technique bloc
Volume horaire/S : 2h

IPOUSSA (Jean)

Grade ou diplôme : administrateur
Disciplines enseignées : psychologie
Volume horaire/S : 2h

LETAMBA (Salomon)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : sociologie
Volume horaire/S : 4h

LIKIBI TSOUMOU (Paul Daniel)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : chirurgie
Volume horaire/S : 2h

LOUNDOU (Jean Claude)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : anatomie psychologie
Volume horaire/S : 2h

MABARI (Prosper)

Grade ou diplôme : IE pharmacie
Disciplines enseignées : pharmacie
Volume horaire/S : 4h

MAKANGA (Gabriel)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : lexique médical SI
Volume horaire/S : 4h

MBOUNGOUNIAMA (François)

Grade ou diplôme : TGL
Disciplines enseignées : microbiologie : technique labo
Volume horaire/S : 3h

MIHOUNGUI (Jean Pierre)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire G.
Disciplines enseignées : chirurgie
Volume horaire/S : 2h

MILANDOU (Paul)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : urgence
Volume horaire/S : 2h

MADINGOU née PASSI (Romaine)

Grade ou diplôme : sage-femme principale
Disciplines enseignées : obstétrique
Volume horaire/S : 2h

MADZOU (Bertrand Alain Michel)

Grade ou diplôme : médecin
Disciplines enseignées : médecine
Volume horaire/S : 2h

MANGOYI (Anatole)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : soins infirmiers
Volume horaire/S : 2h

MASSOUEMA (Gilbert)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : psychologie
Volume horaire/S : 3h

MOUELE (Colette Gertrude)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : ophtalmologie
Volume horaire/S : 2h

MOUKALA (Joël)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : sociologie : démarche soins
Volume horaire/S : 4h

NDZIENGUE (Grégoire)

Grade ou diplôme : technicien supérieur santé publique
Disciplines enseignées : IEC
Volume horaire/S : 2h

NGAMBANGO (Maurice)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : besoins fondamentaux SI
Volume horaire/S : 4h

NGOUAKA (Marcel)

Grade ou diplôme : assistant social principal
Disciplines enseignées : administration
Volume horaire/S : 2h

NZINGOU (Michel)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : soins infirmiers
Volume horaire/S : 5h

NZILAMBONGO-MOUELE

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/S : 3h

NZOMONO (Viclaire)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire stomato
Disciplines enseignées : stomatologie
Volume horaire/S : 2h

PONGUI (Alain)

Grade ou diplôme : infirmier diplômé d'Etat
Disciplines enseignées : pharmacie
Volume horaire/S : 3h

SOULOUKA

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : anatomie physiologie
Volume horaire/S : 4h

SOUMBOU POATY (Henri)

Grade ou diplôme : technicien supérieur santé publique
Disciplines enseignées : profession infirmier
Volume horaire/S : 2h

YABA-NGO née PEMBE (Thérèse)

Grade ou diplôme : sage-femme principale
Disciplines enseignées : puéricultrice
Volume horaire/S : 2h

Année scolaire 2002-2003

I – DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

1 – CET Théophile MBEMBA (01)

SAMBA (Pierre)

Grade ou diplôme : journaliste
Disciplines enseignées : correspondance commerciale
Volume horaire/S : 8h

2 – Lycée technique industriel 5 février (01)

BOSSALY-BISSELO (Damase)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : construction mécanique
Volume horaire/S : 10h

3 – ENBA Paul KAMBA (01)

MOUKILA (Joseph)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : psycho-pédagogie
Volume horaire/S : 10h

II – DEPARTEMENT DE LA BOUENZA

1 – CMA – CETA de Mouyondzi (01)

MASSOUANGUI (Daniel)

Grade ou diplôme : CPA
Disciplines enseignées : défense des cultures
Volume horaire/S : 2h

2 – CETM de Nkayi

MAKOUÉBO (Jean Félix)

Grade ou diplôme : MJ
Disciplines enseignées : sciences physiques
Volume horaire/S : 10h

3 – CET de Madingou (01)

BOUKOYI (Zacharie)

Grade ou diplôme : instituteur
Disciplines enseignées : anglais
Volume horaire/S : 8h

III – DEPARTEMENT DES PLATEAUX

1 – CMI – CET D'ABALA (II)

ONDONGO (André)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : français
Volume horaire/S : 10h

IV – DEPARTEMENT DU NIARI

1- Lycée technique de Dolisie (02)

BITSAMA FOUTOU (Michel)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : russe
Volume horaire/S : 10h

BIMBA (Michel)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : anglais
Volume horaire/S : 6h

2 – CETM de Dolisie (01)

NDOUMOU (Lazare)

Grade ou diplôme : instituteur
Disciplines enseignées : comptabilité
Volume horaire/S : 10h

3 – CMAM-CETF de Dolisie (01)

MABENGO (Paul)

Grade ou diplôme : PCI
Disciplines enseignées : tricotage
Volume horaire/S : 4h

4 – CETA de Dolisie (01)

BAMA (Jean Théodore)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : arpentage
Volume horaire/S : 7h

IV – DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

I – CETF Maman MBOUALE (01)

ENGONGORO (Denis)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : français législation
Volume horaire/S : 10h

V – DEPARTEMENT DE LA LEKOU MOU

I – CETF Philomène MAPILA de Sibiti (04)

SANDZA (Maurice)

Grade ou diplôme : instituteur
Disciplines enseignées : français
Volume horaire/S : 6h

NGONO (Laurent)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : mathématiques
Volume horaire/S : 6h

NGABIDZOUA (Dominique)

Grade ou diplôme : assistant sanitaire
Disciplines enseignées : puéricultrice
Volume horaire/S : 4h

GOMA (Mélanie Agathe)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : alimentation
Volume horaire/S : 8h

VI – DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

I – CETF TAMBOU Madeleine (01)

BONGOMO WANDO (Armelle)

Grade ou diplôme : IPPLE stagiaire
 Disciplines enseignées : tricotage
 Volume horaire/S : 6h

VII – DEPARTEMENT DE LA SANGHA

I – CMI-CETM de Ouesso

MANGA (Henri)

Grade ou diplôme : IPPLE stagiaire
 Disciplines enseignées : tricotage
 Volume horaire/S : 8h

II – CMI – CETM de Ouesso (16)

AKERI (Alphonse)

Grade ou diplôme : PTA CET
 Disciplines enseignées : mécanique auto
 Volume horaire/S : 10h

ALAMEBO-PAKEL (Aristide)

Grade ou diplôme : BEMT
 Disciplines enseignées : électro technique / sciences physiques
 Volume horaire/S : 11h

KOWANDA MUZAM (Romain)

Grade ou diplôme : IEM
 Disciplines enseignées : électro mécanique
 Volume horaire/S : 10h

LENDAHO (Jean François)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : histoire géographie
 Volume horaire/S : 8h

MAKOUENDA (Brigitte)

Grade ou diplôme : BEMT
 Disciplines enseignées : électricité
 Volume horaire/S : 8h

METOUA (André)

Grade ou diplôme : instituteur principal
 Disciplines enseignées : TG TS TP dessin
 Volume horaire/S : 10h

MIKOUZA MAZANGAMA (Jean Blaise)

Grade ou diplôme : PTAL
 Disciplines enseignées : dessin industriel
 Volume horaire/S : 6h

MOPIANE (Jean Claude)

Grade ou diplôme : licence
 Disciplines enseignées : maths générales / financières
 Volume horaire/S : 10h

NKOUKA (Dénis Hilaire)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : génie civil
 Volume horaire/S : 10h

RODDIN KITOMBO LOSO

Grade ou diplôme : IEMA
 Disciplines enseignées : électricité
 Volume horaire/S : 10h

SAMBA GUY (Claude)

Grade ou diplôme : instituteur stagiaire
 Disciplines enseignées : mathématiques
 Volume horaire/S : 6h

TEZOU (André)

Grade ou diplôme : BEMT
 Disciplines enseignées : mécanique auto
 Volume horaire/S : 10h

KOSSA-NSILOULOU (Dieudonné)

Grade ou diplôme : contre-maître
 Disciplines enseignées : menuiserie
 Volume horaire/S : 10h

ADZOKI (Pierre Edgar)

Grade ou diplôme : PTA CET
 Disciplines enseignées : anglais
 Volume horaire/S : 8h

MANGA (Henri)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : anglais
 Volume horaire/S : 8h

ABEKE (Jean Fulbert)

Grade ou diplôme : instituteur
 Disciplines enseignées : français
 Volume horaire/S : 8h

3- Lycée Technique Agricole de OUESSO (05)

ODADDA (Marcellin)

Grade ou diplôme : DEUG
 Disciplines enseignées : Sc phys /Electro technique
 Volume horaire/s : 12 H

ONGAGNA (Alphonse)

Grade ou diplôme : IDR
 Disciplines enseignées : Production végétale
 Volume horaire/s : 10 H

ATSEMBOU (Crépin)

Grade ou diplôme : Licence
 Disciplines enseignées : Philosophie
 Volume horaire/s : 06 H

ETOMBE (Guillaume)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : PSA
 Volume horaire/s : 06 H

AKIRIDZO (Gilbert)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : Histoire Géographie
 Volume horaire/s : 08 H

4- CMAM - CETF de OUESSO (12)

MBOUMA (Lucien)

Grade ou diplôme : ITH 5^e
Disciplines enseignées : Hôtellerie
Volume horaire/s : 04 H

KOUKA (Firmin Songe)

Grade ou diplôme : ITH 9^e
Disciplines enseignées : Hôtellerie Restauration
Volume horaire/s : 10H

ONGONGA-GALY (Olivier Djerry Steve)

Grade ou diplôme : BEMT
Disciplines enseignées : Musique
Volume horaire/s : 04 H

DJIBILITH (Edouard R)

Grade ou diplôme : Attaché des SAF
Disciplines enseignées : Législation
Volume horaire/s : 02H

DJAMBOUOP (Sosthène)

Grade ou diplôme : Assistant sanitaire
Disciplines enseignées : Santé
Volume horaire/s : 04 H

MERCELLAS (Jean Paul)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Psychologie déont légist.
Volume horaire/s : 06 H

MOPIANE (Jean Claude)

Grade ou diplôme : licence
Disciplines enseignées : Maths générales/ financières
Volume horaire/s : 08 H

NDOUDOU née ATIPO (Marie Françoise)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Coupe couture
Volume horaire/s : 04 H

OBKA (Julienne)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : Sciences naturelles
Volume horaire/s : 06 H

BOUSSOUMA (Bienvenu)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : lettres hist géog
Volume horaire/s : 08 H

ABEKE (Fulbert)

Grade ou diplôme : Instituteur
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/s : 08 H

ENENGABEKA (Elise)

Grade ou diplôme : IP
Disciplines enseignées : Pédagogie appliquée
Volume horaire/s : 06 H

8 - DEPARTEMENT DES PLATEAUX

I- CMIM - CET de DJAMBALA (II)

LOCKENYA (Lydie Mireille Judith)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : STS
Volume horaire/s : 10H

GOBILLA-GOMBAULT (Ephrem Patricia Gabin)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : STE
Volume horaire/s : 10H

NTSIELA (Dominique)

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : STA
Volume horaire/s : 08 H

ESSONGO (Frédéric)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Français. Hist. Géog
Volume horaire/s : 06 H

TSAKAKELE (Augustine)

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : ESF
Volume horaire/s : 08 H

LARI-ALIBO (Hiver Bleunouse)

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : STE
Volume horaire/s : 08 H

NGAMBOU (Jean Claude)

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : Marçonnerie
Volume horaire/s : 10H

NGANGA (Thibault Aymar)

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : Marçonnerie
Volume horaire/s : 08 H

OSSENGUE

Grade ou diplôme : PTA-CET
Disciplines enseignées : Menuiserie
Volume horaire/s : 08 H

NGOULOU (Edouard Jean)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : Anglais
Volume horaire/s : 06 H

NKOUA (Thomas)

Grade ou diplôme : Instituteur
Disciplines enseignées : Français. Hist. Géog
Volume horaire/s : 10H

9-DEPARTEMENT DE LA BOUENZA

2-CETM DE NKAYI (06)

BOUNGOU MOUELET (Jean Raoul)

Grade ou diplôme : Instituteur
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/s : 10H

LOUNDOU (Jean Marie)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : Génie
Volume horaire/s : 06 H

NZABA (Paul Sylva)

Grade ou diplôme : Instructeur Principal
Disciplines enseignées : TG TS TM
Volume horaire/s : 10 H

NKOUESSE (Rubin Ruphin)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Mécanique auto
Volume horaire/s : 10 H

KINTSISSA LOUWOULOU (Albertine)

Grade ou diplôme : Secrétaire d'Administration
Disciplines enseignées : Sténographie
Volume horaire/s : 06 H

MOUKOUNOU (Henri)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Comptabilité
Volume horaire/s : 10 H

3-CMAM DE MADINGOU (07)

BAKISSI (René)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : LHG
Volume horaire/s : 10 H

BOREKAMI (Simone)

Grade ou diplôme : PIA CET
Disciplines enseignées : Arts Ménagers
Volume horaire/s : 08 H

BISSILA (Georges)

Grade ou diplôme : Instituteur
Disciplines enseignées : Hygiène
Volume horaire/s : 08 H

MBOUYOU (Mathias)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : Anglais
Volume horaire/s : 08 H

KAYA (Daniel)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : Législation
Volume horaire/s : 08 H

PANDZOU MOUNKARI (Sabine)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Arts Ménagers
Volume horaire/s : 08 H

SIMBA (Jean Marie)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : Alimentation
Volume horaire/s : 10H

4-CET DE MADINGOU (02)

MPEMBE (Marie Chantal)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : STA
Volume horaire/s : 08 H

MAHOUNGOU (Jean Blaise)

Grade ou diplôme : Instructeur Princ
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/s : 06 H

10-DEPARTEMENT DES PLATEAUX

I- CMI M- CET de LEKANA (D4)

KOGO (Boniface)

Grade ou diplôme : PTA Lycée
Disciplines enseignées : Génie Civile
Volume horaire/s : 10 H

KOUKA (Aymar Alphonse)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : MATHS
Volume horaire/s : 10 H

MADZOU (Benjamin)

Grade ou diplôme : PTA Lycée
Disciplines enseignées : Génie Civile
Volume horaire/s : 10 H

NGOUNDA (Hilaire)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Maçonnerie
Volume horaire/s : 05 H

11-DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

1-CETM JOSE MARTI D' OWANDO (04)

AMER (Mesmin Cyriaque)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Bureau Commercial
Volume horaire/s : 06 H

EBALE (Etienne)

Grade ou diplôme : instituteur
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/s : 04H

NGANDALOKI (Serge Aurélien)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Histoire Géographie
Volume horaire/s : 07H

GUIORO (Prosper Wilfrid)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Anglais
Volume horaire/s : 04 H

2- Lycée Technique d'Oyo (05)

MAPANGO (Anicet)

Grade ou diplôme : PTAL
Disciplines enseignées : Automatismes
Volume horaire/s : 05H

AMBANGO (Ghislain Armel)

Grade ou diplôme : PTA
Disciplines enseignées : Schéma IP Mesures
Volume horaire/s : 10H

ATIPO NGATSE (Benoît)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Maths Générales
Volume horaire/s : 09H

ANDOHO (Anges Christian)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Droit
Volume horaire/s : 10H

OKAMBA (Daniel)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Philosophie
Volume horaire/s : 10H

3- ENI D'OWANDO

YOUBA (André Cyr)

Grade ou diplôme : IP
Disciplines enseignées : Législation Déontologie
Volume horaire/s : 10H

OGNOUOLO (David)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Musique
Volume horaire/s : 06H

NKOUKA (Jules)

Grade ou diplôme : IP
Disciplines enseignées : Alphabétisation
Volume horaire/s : 06H

NKODIA (Joseph)

Grade ou diplôme : IEP
Disciplines enseignées : Pédagogie générale
Volume horaire/s : 10H

BONGUILA (Anselme)

Grade ou diplôme : Assistance Sanitaire
Disciplines enseignées : Secourisme
Volume horaire/s : 10H

4- CETF – CMAM D'OWANDO

EBALE (Sylvain)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Technologie
Volume horaire/s : 08H

EKOUNDA IKOUA (Hélène)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Broderie
Volume horaire/s : 04 H

MBAMBA (Jonas)

Grade ou diplôme : PCL
Disciplines enseignées : Psychologie
Volume horaire/s : 04 H

ADZE née INGOBA (Jeanne)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Economie domestique
Volume horaire/s : 08H

GUIORO (Prosper)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Dessin
Volume horaire/s : 08H

OGNOUOLO (David)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Musique
Volume horaire/s : 08H

SADISSA née MANTINDU DIAFOUKA (Léocadie)

Grade ou diplôme : Instituteur adjoint
Disciplines enseignées : Education motrice
Volume horaire/s : 04 H

5- EPM D'OWANDO (09)

ONDONGO (Boniface)

Grade ou diplôme : ASG
Disciplines enseignées : Dessin
Volume horaire/s : 08H

NGADIA (Emmanuel)

Grade ou diplôme : Administrateur de Santé
Disciplines enseignées : Ethique
Volume horaire/s : 08H

NGOMA (Alphonse)

Grade ou diplôme : PCEG
Disciplines enseignées : Français
Volume horaire/s : 08H

ONDZE (Cyr Pascal)

Grade ou diplôme : Assistant
Disciplines enseignées : Pédagogie de la médecine
Volume horaire/s : 10H

OKONGOLONGA (Marie Pauline)

Grade ou diplôme : PTA CET
Disciplines enseignées : Puériculture
Volume horaire/s : 08H

OSSOUEBE TOUMBA (Jérôme)

Grade ou diplôme : AIG
Disciplines enseignées : Gynécologie
Volume horaire/s : 06H

BANGUI (Jean Marie)

Grade ou diplôme : Assistant
Disciplines enseignées : Médecine
Volume horaire/s : 08H

ERALE (Sylvain)

Grade ou diplôme : PCL
 Disciplines enseignées : Technologie
 Volume horaire/s : 04 H

KANNY née ETSOKO (Pauline)

Grade ou diplôme : Assistant
 Disciplines enseignées : Obstétrique
 Volume horaire/s : 04 H

Les intéressés percevront l'indemnité de travaux supplémentaires prévue par le décret n° 85-018 du 16 janvier 1985.

Cette indemnité sera mandatée sur production des certificats de service fait, délivrés par le chef d'établissement et contre-signés par le directeur des affaires administratives et financières et le directeur général de l'administration scolaire au ministère de l'enseignement technique et professionnel.

**MINISTERE DES TRANSPORTS MARTIMES
 ET DE LA MARINE MARCHANDE**

NOMINATION

Arrêté n° 9626 du 15 septembre 2009. Sont désignés, en application des dispositions pertinentes du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires

- autorité de sûreté portuaire :
 - **Anatole BAGNIAKANA**, commandant du port autonome de Pointe-Noire.
- agents de sûreté des installations portuaires :
 - **Daniel MBAN**, agent de sûreté, port public du port autonome de Pointe-Noire ;
 - **TCHICKAYA PAMBOU**, agent de sûreté, appontement pétrolier du port autonome de Pointe-Noire ;
 - **Placide KEMBO**, agent de sûreté, quai Intel's du port autonome de Pointe-Noire ;
 - **LEROY FRANCK**, agent de sûreté, base industrielle de la société BOSCONGO ;
 - **Parfait KOUTA**, agent de sûreté, base industrielle de la société Total e.p. Congo ;
 - **Ludovic MOUMPALA**, agent de sûreté, terminal de chargement de Yombo ;
 - **Bernard NSIETE**, agent de sûreté, terminal pétrolier off-shore de Ndjeno ;
 - **Stéphane ZADZIUK**, agent de sûreté, terminal gazier off-shore de Nkossa 2 ;
 - **Gérard Dimitri**, agent de sûreté, UPF ALIMA, site Moho-Bilondo ;
 - **Guy WOELFINGER**, agent de sûreté, FPDSO AZURITE ;
 - **Sébastien POATY MAVOUNGOU**, agent de sûreté, BLUE WATER.

Les agents de sûreté des installations portuaires exercent sous la responsabilité de l'autorité de sûreté portuaire.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

AGREMENT

Arrêté n° 9627 du 15 septembre 2009. La société de classification « le registre maritime Russe », domiciliée 4 bivortsovaya Neberezhnaya St. Petersburg 191186 RUSSIE, est agréée à exercer l'activité de classification des navires bat-

tant pavillon congolais et à effectuer au nom du Gouvernement de la République du Congo des visites, inspections et contrôle de sécurité des navires en vue de la délivrance des certificats statutaires, en application des dispositions des conventions maritimes internationales sur la sécurité et sûreté maritimes, la protection de l'environnement marin et l'amélioration des conditions de travail des gens de mer ratifiées par le Congo ainsi que conformément à la réglementation nationale en vigueur. La société peut aussi, à la demande du Gouvernement et au nom de celui-ci, intervenir en tant que conseil ou expert dans les domaines de sa compétence.

L'agrément de la Société de classification « le registre maritime russe » est établi conformément aux critères fixés par la résolution A.739(18) de l'Organisation Maritime Internationale pour lequel un cahier de charges est établi et spécifie en particulier les obligations dont elle doit s'acquitter dans l'accomplissement de ses missions.

Les activités réalisées à l'effet de la classification et de la délivrance de certificats statutaires aux navires sont soumises à l'appréciation de l'autorité maritime selon le cahier de charges dûment établi entre la société de classification russe et la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est valable cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents, auprès de la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société de classification maritime russe, qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Les experts de la société de classification « le registre maritime russe » dûment qualifiés et désignés à cet effet peuvent être appelés à faire partie des commissions de visites de sécurité des navires dont ils ont la surveillance technique.

Arrêté n° 9628 du 15 septembre 2009. La société « EURO AFRIQUE & TRADING » B.P.4794, siège social Centre ville Pointe-Noire, face stade Anselmi est agréée pour l'exercice de l'activité de prestataire de services des gens de mer.

L'agrément est valable une année, renouvelable une seule fois, par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « EURO AFRIQUE à TRADING » qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9629 du 15 septembre 2009. La société « TRANSLO » B.P. 4804 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de manutentionnaire ou acconier.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « TRANSLO », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9630 du 15 septembre 2009. La société « TRANSLO » B.P. 4804 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de transitaire.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « TRANSLO », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9631 du 15 septembre 2009. La société « TRANSLO » B.P. 4804 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de consignataire de navires.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « TRANSLO », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9632 du 15 septembre 2009. La société « Cabinet d'Expertise Maritime, Industrielles-Commissaires aux Avaries en sigle « C.E.M.I.C.A » B.P. 5208 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité d'expert maritime.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « Cabinet d'Expertise Maritime, Industrielles-Commissaires aux Avaries » en sigle « C.E.M.I.C.A » qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9633 du 15 septembre 2009. La société « WEST AFRICAN LINE CONGO » BP 4347 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité des professions maritimes en qualité de transporteur maritime.

L'exercice de l'activité de transporteur maritime tel que précitée à l'article premier concerne le transport par voie maritime, des personnes en rade et sur les plateformes ou autres unités flottantes ou fixes en mer.

Elle est aussi étendue pour effectuer les activités de sauvetage, secours et/ou assistance en mer.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « WEST AFRICAN LINE CONGO » qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9634 du 15 septembre 2009. La société « Harris-International et Associés » B.P. 1965, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de transitaire.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « Harris-International et Associés », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9635 du 15 septembre 2009. La société « Harris-International et Associés » B.P. 1965 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de manutentionnaire ou acconier.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « Harris-International et Associés », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9636 du 15 septembre 2009. La société « OMEGA ENERGY SARL » B.P. 4292 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité des professions maritimes en qualité de transporteur maritime.

L'exercice de l'activité de transporteur maritime tel que précitée à l'article premier concerne le transport, le stockage et la distribution des produits pétroliers bord à bord des navires en rade et sur les plateformes ou autres unités flottantes ou fixes en mer.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « OMEGA ENERGY SARL » qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9637 du 15 septembre 2009. La société « TONGDA TRANSIT » B.P. 1359, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de transitaire.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « TONGDA TRANSIT », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 9638 du 15 septembre 2009. La société « Harris -International et Associés » B.P. 1965 Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de consignataire de navires.

L'agrément est valable six mois, renouvelable une seule fois par tacite reconduction.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société « Harris-international et Associés », qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

ASSOCIATIONS

Département de Brazzaville

Création

Récépissé n° 329 du 8 septembre 2009.
Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation de l'association dénommée : **"ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE BIEN-ETRE SOCIAL"**, en sigle **"A.D.B.E.S."**. Association à caractère socio-sanitaire. *Objet* : vulgariser le principe du droit de l'homme, droit à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle ; participer à l'éducation scolaire, à la formation professionnelle et à la santé pour le bien-être social. *Siège social* : 45, rue Avenue des trois Martyrs, Talangaï, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 11 avril 2008.

Récépissé n° 360 du 28 septembre 2009.
Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation de l'association dénommée : **"ASSEMBLEE CHRETIENNE DE BRAZZAVILLE,"** en sigle **'A.C.B.'** Association à caractère religieux *Objet* : aider les frères et sœurs égarés à vivre dans la foi, l'amour, la crainte de Dieu et l'espérance ; organiser les campagnes d'évangélisation, des journées d'intercession et des prières publiques ; œuvrer pour le respect de la sainte doctrine divine ; contribuer à une meilleure implantation des églises ; *Siège social* : 130, Avenue de France, Poto - Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 28 octobre 2008.

Erratum relatif au récépissé n° 260 du 3 août 2009,
journal officiel n° 39, page 2443, 2^e colonne

Au lieu de :

Siège social : 101, rue Loango Poto-Poto, Brazzaville

Lire :

Siège social : 1, rue Loango Poto-Poto, Brazzaville

Le reste sans changement

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

